

INSCRIPTION EN MATURITÉ SPÉCIALISÉE TRAVAIL SOCIAL (MSTS)

Nom : _____ Prénom : _____ nBDS : _____
(à remplir par l'ECG)

Date de naissance : _____

Adresse : _____ NPA et Localité : _____

Téléphone mobile : _____ Téléphone fixe : _____

Adresse e-mail personnelle : _____

Année d'obtention du certificat ECG : _____

Je souhaite m'inscrire en MSTS pour la rentrée 2024-2025 et je certifie avoir pris connaissance des conditions d'admission ci-dessous.

Conditions d'admission en maturité spécialisée travail social (MSTS) :

- ✓ Obtention du certificat de culture générale option travail social (ou socio-éducative jusqu'en juin 2023), avec une moyenne de 4,0 au minimum dans les disciplines de l'option spécifique préprofessionnelle;
- ✓ Validation de 4 semaines de stage préalable dans le domaine du travail social au sens large. Le stage préalable est à effectuer après l'obtention du certificat de l'Ecole de culture générale et jusqu'au 16 août 2024. Les stages préalables à la maturité spécialisée travail social sont validés, lors d'une séance qui aura lieu le jeudi 22 août 2024, dans chaque ECG (présence obligatoire des élèves inscrits en MSTS);
- ✓ Conclusion d'un contrat de stage dans une institution d'action sociale (le lieu de stage et le suivi proposé doivent être validés par l'ECG) de 27 semaines à 90% dans une seule institution, à débiter la semaine 36 (2 septembre 2024) au plus tôt et au plus tard la semaine 38 (16 septembre 2024).

La vérification de l'admissibilité des élèves en MS sera effectuée en fin d'année par l'établissement. Il appartient aux élèves de prévoir un projet de formation alternatif en cas de non-admission.

Sans titre de séjour valable, aucun stage ne pourra être garanti; l'admission en MSTS sera donc compliquée. En cas de question à ce sujet, veuillez prendre contact avec la personne responsable des MSTS de votre ECG.

Une admission en maturité spécialisée jusqu'à trois ans après le certificat peut être accordée pour justes motifs (article 4, RECG – C1 10.70).

Ce formulaire est à rendre à l'ECG au plus tard le 8 mars 2024, 17h.

Si vous avez déjà obtenu votre certificat ECG, veuillez le transmettre selon les indications communiquées par votre école, au plus tard à la même date.

Date: _____

Signature : _____